



La plupart des compagnons sont d'anciens sportifs. Or comme chacun sait beaucoup de sportifs se sont sectionné le ligament croisé dans un genou, au moins.

C'est une sanction à vie qui ne dépends pas des arrêt maladie du travail.

Voici l'exercice d'étirement qui pose des problèmes : le « talon fesse ». Le docteur dit « A force d'étirer le genou de cette façon, le tendon greffé s'arrache »

Ainsi voici apparaitre un **arrêt de travail non couvert**.



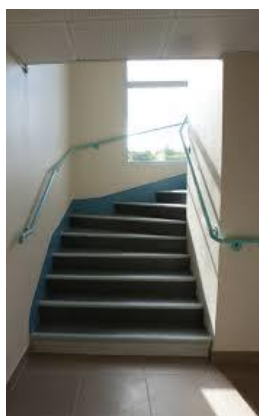
Voici lors de la thérapie l'angle maximum définif de flexion du genou.

Chaque dépassement de cet angle de flexion ne peut être que provisoire ou exceptionnel.

La douleur réapparaît.

Revenons dans le bâtiment, et comparons la consigne kiné avec la hauteur de marche réglementaire des escaliers.

	MAISON	BÂTIMENT COLLECTIF	ERP
Cheminement intérieur	Garde-corps si rupture de niveau > 40 cm Main courante entre 80 et 100 cm pour volée de 3 marches ou plus		
Escalier intérieur	Largeur escalier mini 80 cm / Hauteur de marche <= 18 cm Giron >= 24 cm		
Circulation intérieure parties communes		Largeur escalier mini 100 cm Hauteur de marche <= 17 cm	Largeur escalier mini 120 cm Hauteur de marche <= 16cm
		Giron >= 28 cm	



Monter un étage d'escalier collectif en béton privé ou public est équivalent à une série d'exercice kiné.

Il faut bien sûr que les semelles soient équilibrées par le podologue mais dans la mesure où le genou n'est plus étiré à son maximum, chaque étage monté correspond à une série de musculation thérapeutique du genou.

Alexandre cathala

www.economiste-cathala.fr

04 67 000 396